

Monsieur Georges LAPERRIERE
Commissaire Enquêteur
1084 Chemin de Champlan
74190 PASSY

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES DRÊTS

CONCLUSIONS MOTIVÉES
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Suivant l'arrêté du 25 octobre 2023 du maire de la commune des Contamines-Montjoie l'enquête publique relative à la désaffectation et le déclassement d'une partie du chemin des Drêts s'est déroulée du 4 décembre au 20 décembre 2023.

I – EXPOSÉ DES MOTIFS ET CONCLUSIONS

I/1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

I/1/1 – SUR LA PROCÉDURE ET LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- Vu, avant l'ouverture de l'enquête, les affichages et les mesures d'informations auprès du public.
- Vu les conditions de tenu des permanences aux cours desquelles le public est venu déposer dans le calme, que toutes les observations ont été recueillies, que l'enquête s'est déroulée sans aucun incident.
- Vu le rapport d'enquête faisant l'objet d'un document séparé qui comporte le rappel de celle-ci, la liste des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations au public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête.

J'ESTIME

Que l'enquête s'est déroulée règlementairement et qu'elle a été conduite en toute indépendance.

I/1/2 – SUR LA PROCÉDURE ET LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- Vu la liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête et énumérées dans le rapport d'enquête.
- Vu que le dossier a été conservé complet dans sa totalité du début à la fin de l'enquête.

J'ESTIME

Que l'enquête s'est déroulée règlementairement.

I/2 – CONCLUSIONS

Le projet présenté à l'enquête ne prévoit aucun accès aux parcelles des consorts LATTARD, ni même une possibilité de stationner à côté de leur propriété.

Comme nulle parcelle ne peut être enclavée,

J'ÉMETS UN AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET.

Fait à PASSY, le 13 Janvier 2024

Commissaire Enquêteur
Georges LAPERRIERE

